

*Le Premier Ministre*

Paris, le 12 FEV. 2021

Monsieur le Ministre,

Vous avez appelé mon attention sur la situation des professionnels exerçant leurs fonctions au sein des établissements médico-sociaux et sociaux qui n'ont pas bénéficié des revalorisations salariales dans le cadre du Ségur de la santé.

Soyez assuré que j'ai bien pris note des réflexions exprimées par la fédération hospitalière de France Centre-Val de Loire que vous relayez. Aussi, je tiens à vous apporter les précisions suivantes.

Le 13 juillet dernier, le Gouvernement a signé avec la majorité des organisations syndicales, un accord prévoyant un complément de traitement indiciaire pour le personnel des établissements de santé et des EHPAD qui ont fait face en première ligne à la crise sanitaire.

J'ai souhaité que cette augmentation, initialement prévue en mars, soit versée dans son intégralité dès le mois de décembre, ceci afin de reconnaître l'engagement sans faille des professionnels auprès des patients atteints de la Covid-19.

Un temps d'expertise complémentaire, expressément prévu dans l'accord, a été jugé nécessaire afin d'apprécier les conditions d'une éventuelle extension du bénéfice de cette revalorisation.

Dans le même temps, les organisations syndicales ainsi que les fédérations d'établissements ont mis en évidence le risque de concurrence entre établissements en raison de la différence de traitement, notamment au sein des métiers paramédicaux les plus en tension. J'ai pu constater personnellement ces difficultés lors de mes récentes rencontres avec les personnels des établissements que j'ai visités.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Ancien ministre  
Sénateur du Loiret  
Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

C'est pourquoi j'ai confié à Monsieur Michel LAFORCADE, ancien directeur général de l'agence régionale de santé de Nouvelle Aquitaine, une mission d'expertise et de négociation destinée à identifier les voies de résolution de ces difficultés pour les professionnels paramédicaux, dans un contexte de fortes tensions sur nos finances sociales. Ce travail qui associera l'ensemble des acteurs portera notamment sur l'ensemble du secteur du handicap et les services de soins infirmiers à domicile.

Des propositions seront remises au Gouvernement avant la fin du premier trimestre 2021.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

*Bien cordialement*

Jean CASTEX

